

ARAS – Association Régionale pour l'Action Sociale du District de Nyon

PREAVIS No 05-17 - But optionnel

Comptes 2016 du Réseau AJERE – Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers membres des communes du but optionnel,

La commission de gestion composée de :

Mmes	Alice Durgnat Levi	Municipale de Prangins	
	Monya Jaccard	Municipale de Burtigny, rapportrice	
	Elvira Rölli	Municipale d'Arzier – Le Muids	
MM.	Philippe Menoud	Municipal de Coinsins	
	Vincent Hacker	Municipal de Nyon	(excusé)

S'est réunie le 9 mai 2017 dans les bureaux de l'ARAS en présence de M. Antoine Steiner, Directeur de l'ARAS et de Mme Stéphanie Schmutz, Présidente du Comité de direction que nous tenons à remercier pour leur accueil et leur disponibilité.

La commission de gestion de l'ARAS a décidé lors de cette séance d'attendre le rapport de commission de gestion de l'ARAERE (même composition que la commission de gestion de la nouvelle association intercommunale de Rolle et environs « Enfance et Jeunesse ») étant donné que l'AJERE avait son propre processus de validation des comptes et que les communes membres du but optionnel ont démissionnés au 31.12.2016.

Ledit rapport, ci-annexé, nous est parvenu le 1^{er} juin. De ce fait, la commission a décidé de faire sienne l'amendement et les conclusions de celui-ci.

Soit :

Amendement

Dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, ceux-ci seraient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires.

Conclusion

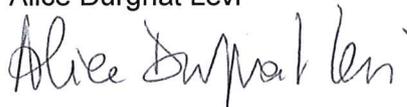
Au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers membres des communes du but optionnel, d'accepter le préavis 05/2017 ~~tel qu'amendé~~ et recommande :

- ↳ d'accepter les comptes 2016 du but optionnel AJERE - ARAERE
- ↳ d'accepter de réaliser, sur l'excédent de recettes, un fonds de réserve d'un montant de CHF 60'000.- affecté aux projets en cours ou futurs tels que décrits dans le présent préavis

- ↳ d'accepter, dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, que ceux-ci seraient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires
- ↳ . d'accepter la restitution aux Communes d'un montant de CHF 31.50/habitant
- ↳ d'accepter de mettre au fonds de réserve le solde de l'excédent de recettes 2016
- ↳ de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2016
- ↳ de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2016

Pour la commission :

Alice Durnat Levi



Municipale de Frangins

Elvira Rölli



Municipale d'Arzier – Le Muids

Vincent Hacker



Municipal de Nyon

Philippe Menoud



Municipal de Coinsins

Monya Jaccard, rapportrice



Municipale de Burtigny

Nyon, le 2 juin 2017

Rolle, Mai 2017

Rapport de la Commission de Gestion pour le préavis 05/2017 Comptes 2016 du Réseau AJERE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion composée de Mesdames Viviane Subri et Ariane Dubuis, Messieurs Pierre Jaccard, Christian Fluhr, François Roch, Pierre Burnier et Frédéric Mani (excusé) s'est réunie le 10 mai 2017 en présence de Mesdames Sandra Gordon, Présidente du CODIR, Ingrid Jorissen, directrice d'ENJEU, Annette Magnollay, responsable de l'Unité Enfance et Messieurs Maurizio Zecchin, comptable d'ENJEU et Daniel Ganz, membre du Codir, dans les locaux d'ENJEU.

A cette occasion, les représentants d'ENJEU précités ont présenté à la commission l'ensemble des comptes, répondu à toutes les questions posées et donné les explications nécessaires à la bonne compréhension du préavis. Ils nous ont également informé sur l'évolution de la situation suite à la fusion des deux associations ASPAIRE et ARAERE.

La Commission s'est réunie à nouveau le 16 mai dernier afin d'analyser les comptes et d'établir son rapport.

A noter que c'est la dernière fois que les comptes de l'ARAERE sont présentés dans le cadre du but optionnel de l'ARAS.

Analyse des comptes

De manière générale, les comptes ont été tenus avec exactitude et dans le respect des budgets votés par le Conseil intercommunal.

Il ressort néanmoins une variation des charges liées au traitement du personnel logistique et administratif qui ont été ventilées de la manière suivante :

- 1) compte 730.3011.20 pour la comptable
- 2) compte 730.3011.30 créé spécifiquement pour les salaires du personnel administratif (réceptionniste, collaboratrice pour des tâches comptables)

Afin de pallier l'absence de la comptable pour cause de maladie, une fiduciaire a été mandatée et comptabilisée au compte 730.3185.01 "Honoraires et frais d'études".

Nous rappelons également que le budget avait été élaboré 18 mois avant la fusion et qu'il y avait à ce moment là encore beaucoup d'inconnues.

Concernant le financement des structures, la commission recommande au Comité de direction de rester vigilant sur la participation demandée aux parents en privilégiant un mode qui soit juste et équitable, sans décourager les familles les plus aisées nécessaires à la rentabilité des structures. De plus, la stabilité financière n'est assurée que par un taux d'occupation suffisamment élevé.

Fonds de réserve

Il a été demandé la constitution des fonds de réserve suivants :

- 1) 50'000.- pour l'harmonisation des conditions de travail
- 2) 10'000.- pour le développement complémentaire du logiciel comptable

Après avoir obtenu les explications nécessaires, il nous paraît justifié de constituer ces fonds de réserve, en particulier dans cette période de transition.

Néanmoins, votre commission propose l'amendement suivant :

Dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, ceux-ci seraient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires.

Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, la Commission de Gestion recommande à l'unanimité d'accepter le préavis 05/2017 tel qu'amendé et vous recommande :

- d'accepter les comptes 2016 du but optionnel AJERE – ARAERE ;
- d'accepter de réaliser, sur l'excédent de recettes, un fonds de réserve d'un montant de CHF 60'000.- affecté aux projets en cours ou futurs tels que décrits dans le présent préavis ;
- d'accepter, dans l'éventualité d'un solde non utilisé des fonds de réserve, que ceux-ci soient réaffectés à un fonds spécial destiné à des amortissements extraordinaires ;
- d'accepter la restitution aux Communes d'un montant de CHF 31,50 /habitant ;
- d'accepter de mettre au fonds de réserve le solde de l'excédent de recettes 2016 ;
- de donner décharge à la commission de gestion pour l'année 2016 ;
- de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'exercice 2016.

Pour la commission :

Pierre Jaccard, président

Ariane Dubuis

Viviane Subri

Pierre Burnier

Christian Fluhr

Frédéric Mani

François Roch, rapporteur